



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formations de l'ASDER en Savoie

Question écrite n° 19173

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les activités de l'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (ASDER), structure reconnue nationalement pour la qualité de ses formations et pour ses innovations en matière de formation à distance (formations massives avec plusieurs MOOC, *massive open online course*) qui comptabilisent depuis 2017 près de 20 000 participants. Pour les demandeurs d'emploi, l'ASDER dispense deux parcours certifiants : chef d'équipe en performance énergétique du bâtiment (niveau bac ou niveau IV) et chargé de projet énergie et bâtiment durable (niveau bac + 3 ou niveau II). Ces deux parcours obtiennent des taux de placement supérieurs à 80 % à 6 mois. Le Plan d'investissement dans les compétences 2018-2022 (PIC), piloté par le ministère du travail, a vocation à former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes éloignés du marché du travail, à répondre aux besoins des métiers en tension dans une économie en croissance et à contribuer à la transformation des compétences, notamment liée à la transition écologique et à la transition numérique. La mise en œuvre du PIC ne permet malheureusement pas à l'ASDER de déployer ses actions de formation malgré l'axe fort donné à la transition écologique car ce PIC est réservé aux très faibles niveaux de qualification. La transition écologique a besoin de personnels qualifiés et de haut niveau de compétences. Elle souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi par la formation sur les métiers des énergies renouvelables et de la performance énergétique.

Texte de la réponse

Les « professions vertes », qui ont un lien direct avec l'environnement, et les professions dites « verdissantes », potentiellement affectées par les préoccupations environnementales, représentent près de 4 millions d'emplois [ONEMEV, études « Marchés et emplois » de l'ADEME]. La dynamique d'emploi est particulièrement forte pour les professions vertes, qui gagnent 12 000 emplois (+8 %) et en comptent désormais 146 000 en 2014. Ces professions sont liées à la production et distribution d'énergie et d'eau (44 %), à l'assainissement et traitement des déchets (36 %) et à la protection de la nature et de l'environnement (20 %). La transition écologique a besoin de personnels à tous les niveaux de qualification. Toutefois, il est important de rappeler que les professionnels exerçant une profession verte ou verdissante sont faiblement diplômés. Par exemple, 42 % des professionnels de l'assainissement et du traitement des déchets ont au plus le brevet des collèges et 39 % un CAP ou un BEP. Pour améliorer l'insertion des demandeurs d'emploi sur les métiers de la transition écologique, il est nécessaire d'adapter les formations au plus près des besoins des entreprises de la filière. C'est pourquoi le ministère du travail a intensifié son action en matière de formation aux métiers de la transition écologique à tous les niveaux de formation avec une priorité donnée aux premiers niveaux de qualification, grâce notamment au déploiement du Plan d'investissement dans les compétences. En 2019, le nombre d'inscriptions dans une formation verte et verdissante a ainsi augmenté de 7 % en un an (il est passé de 37 800 en 2018 [Attestations d'inscription en formation, AIS Pôle emploi], à 40 350 en 2019). Si les demandeurs d'emploi de niveau V ou infra représentent la majorité des inscriptions en formation (56 % en 2019), 44 % des inscriptions concernent

néanmoins le niveau bac et au-delà.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19173

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4029

Réponse publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1097